



Remise des prix du concours des Maisons Fleuries 2014

Dimanche 12 octobre a eu lieu la remise des prix du concours des maisons fleuries 2014 dans la salle des fêtes de Trémeheuc.

Le 1er prix a été attribué à Madame Victorine Tiercelin, le 2ème à Madame Evelyne Courtais, le 3ème à Madame Annick Tiercelin.



Félicitations aux 15 participants !

Coordonnées

✉ 4 rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
☎ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Lundi: 10h00 - 12h30
Mardi: 10h00 - 12h30
Mercredi : 10h00 - 12h30
Jeudi: 10h00 - 12h30
Vendredi: 10h00 - 12h30

Tarifs de la salle des fêtes

167 € la journée
248 € avec le lendemain
Chauffage : 35 € la journée
55 € les deux jours

Agenda

7 novembre
Conseil municipal

9 novembre
Portes ouvertes des bâtiments communaux

11 novembre
Cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918
Repas des aînés

Bâtiments communaux

Portes ouvertes le 9 novembre 2014



De 11 heures à 13 heures, le dimanche 9 novembre, les bâtiments communaux vous ouvrent leurs portes.

Programme

- Visite des bâtiments communaux
- Présentation des résultats des questionnaires relatifs à la réouverture du commerce, à la commune et au comité des fêtes
- Présence du magicien Sylvain Guillaume
- Possibilité de restauration sur place
- Ouverture du bar

En bref

Réouverture du bar

Afin de permettre à la commune de conserver sa licence IV dans l'optique d'une réouverture du commerce, le bar de Trémeheuc rouvre ses portes du samedi 8 novembre, 8 heures, au dimanche 16 novembre, 12 heures.

Fleurissement du bourg

Les pensées et les chrysanthèmes sont venues remplacer les lierres dans les jardinières du bourg de Trémeheuc.

Cérémonie du 11 novembre 2014

L'armistice du 11 novembre 1918 marque la fin de la première guerre mondiale.

Devenu jour de mémoire depuis 1920, le 11 novembre et ses commémorations rendent hommage aux soldats de la Grande Guerre.

Déroulement de la cérémonie à Trémeheuc

- **11 heures 30**
Rassemblement à la Mairie.
- **11 heures 45**
Dépôt de gerbe au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur à la Mairie.
Lâché de pigeons.

- **12 heures 30**
Repas en l'honneur des aînés de la commune, à la salle communale.

Location

Le conseil municipal met en location un des deux garages de l'atelier communal.

Le montant du loyer est fixé à **75 euros par mois**.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour tout renseignement complémentaire.